

CRN

Notaires

Caisse d'allocation et de retraite complémentaire des Notaires
43 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 53 81 75 00
<http://www.5pointcom.com/crn/menu.html>

MALADIE

➤ Cotisations

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 35 352 € en 2011).
- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 35 352 € à 176 760 €)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	1 625 €	3 162 €	4 637 €	6 112 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche vignette bleue	65 % 35 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

Néant

RETRAITE

➤ Cotisations

➤ Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 30 049 €, ouvrant droit à 450 points maximum
puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 30 049 € à 176 760 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 800 € : 155 €

Cotisation maximale : 4 932 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 932 €

valeur du point retraite de base : 0,5432 en 2011

- Régime complémentaire CRN

Depuis le 1^{er} janvier 2005, **2 sections de cotisation** :

Section C

Cotisation = 4,5 % de la moyenne des produits de base de l'office notarial sur les 3 années qui précèdent l'année antérieure du recouvrement soit, pour 2011, les années 2007 à 2009 (maxi : **1 065 654 €** en 2011).

Les produits s'entendent des émoluments encaissés ou non, dus au notaire pour les actes reçus et les services rendus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, sous déduction des salaires payés au personnel, des charges sociales correspondantes, des centimes sur honoraires proportionnels versés à la caisse des clercs de notaires (CRPCEN), des impôts professionnels évalués forfaitairement à 15 % des produits après déduction des charges ci-dessus.

Coût d'acquisition du point C : 18,37 € en 2010
 valeur du point retraite C : 0,65828 € en 2010

Section B :

Choix entre 7 classes de cotisation forfaitaire :

Classe	0	1	2	3	4	6	8
Cotisations 2008	927 €	1 854 €	3 708 €	5 562 €	7 416 €	11 124 €	14 832 €
Nombre de points	5	10	20	30	40	60	80

Coût d'acquisition du point B : 185,40 € en 2011
 valeur du point retraite B : 14,72 € en 2010

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40,75 années de cotisations.

- **Régime de base** des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**
- **Régime complémentaire CRN C et B** : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :
Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point
- **Réversion conjoint** :
 - régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 18 720 € par an.
 - régime complémentaire : 60 % des droits acquis dès 50 ans.

Exemples

Produits de base de l'étude (Moyenne des 3 dernières années)	125 000 €	250 000 €	375 000 €	500 000 €
Revenus annuels nets (Correspondant à 20% du CA de l'étude)	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 150 €	2 903 €	3 303 €	3 703 €
CRN section C	5 625 €	11 250 €	16 875 €	22 500 €
CRN section B	1 854 €*	3 708 €**	5 562 €***	7 416 €****
Total	9 629 €	17 861 €	25 740 €	33 619 €
*classe 1 - **classe 2 - ***classe 3 - ****classe 4				
- Droits de retraite théoriquement acquis pour 40,75 ans de cotisations				
Régime de base	690 €/mois	856 €/mois	887 €/mois	919 €/mois
CRN section C	684 €/mois	1 368 €/mois	2 054 €/mois	2 738 €/mois
CRN section B	500 €/mois	1 000 €/mois	1 500 €/mois	2 000 €/mois
Total	1 874 €/mois	3 224 €/mois	4 441 €/mois	5 657 €/mois

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.